

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 25 août 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

Yves TERLAT, Maire

N° 275/2023

**ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SATCOMS chargée de réaliser des travaux de création adduction aérosouterraine électrique au 44 rue Raymond Potier à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 11 septembre au 13 octobre 2023 au 44 rue Raymond Potier pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Rétrécissement de la chaussée,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Circulation alternée par pose de feux tricolores si besoin.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SATCOMS chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame La Capitaine - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire
Yves TERLAT
Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,
Arlette SOLTYS